Tarif Professionnels Crédit Mutuel du Sud-Ouest
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 2 janvier 2026. Voir tous les tarifs bancaires

Crédit Mutuel du Sud-Ouest

au plus près de chacun

TOUT EST CLAIR ENTRE NOUS

CONDITIONS TARIFAIRES POUR LES PROFESSIONNELS, LES AGRICULTEURS ET LES ASSOCIATIONS

Document d'informations tarifaires en vigueur à partir du 1er janvier 2026.

DE NOUS À VOUS

Au Crédit Mutuel du Sud-Ouest, notre modèle coopératif, c'est avant tout une histoire de proximité, d'engagement et de solidarité avec nos sociétaires et nos clients. Nous nous engageons à être présents et à soutenir l'économie sur nos territoires et à vous accompagner dans vos projets avec expertise et attention. Nous agissons pour le bien de tous, avec l'objectif de créer un impact réel et positif.

Pour vous aider à gérer au mieux votre compte, vous trouverez dans ces Conditions tarifaires le prix de vos opérations et services les plus courants. Ces Conditions tarifaires font partie de votre convention de compte et prennent effet au 1er janvier 2026.

Vous pouvez retrouver cette brochure sur notre site Internet et dans nos Caisses locales. Bien entendu, votre conseiller se tient à votre disposition pour vous éclairer ou vous apporter un conseil personnalisé.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE p.4
- Ouverture, transformation, clôture
- Tenue de compte
- Relevés de compte
- Services en agence

BANQUE À DISTANCE p.6
- Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
- Validation des ordres (télétransmission ou virement unitaire)
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par e-mail
- Espaces sécurisés pour vos documents

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT p.7
- Cartes commerciales
- Prélèvements / TIPSEPA
- Virements
- Chèques

L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES p.14
- Offre standard
- Options pour personnaliser votre offre

EN CAS D'IRRÉGULARITÉS ET D'INCIDENTS p.15
- Commission d'intervention
- Incidents de paiement
- Opérations particulières

DÉCOUVERT ET CRÉDITS p.16
- Découvert
- Crédits amortissables
- Cautions bancaires
- Garanties crédits

VOS FINANCEMENTS p.18
- Cessions de créances professionnelles
- Dates de valeur
- Effets de commerce

VOS PLACEMENTS FINANCIERS p.19

LA CENTRALISATION DE VOTRE TRÉSORERIE p.24

ÉPARGNE SALARIALE p.25

ENCAISSEMENTS CARTE ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE p.25
- Encaissement en proximité
- Commissions sur encaissements carte
- Encaissement Professionnel
- Reporting monétique
- Encaissement en e-commerce (citelis)

VOTRE ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL p.26
- Pour vos importations
- Pour vos exportations
- Les garanties à l'import et à l'export
- Les commissions additives

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE p.28
- Assurances liées à vos moyens de paiement
- Prévoyance et protection du dirigeant

GLOSSAIRE DES SERVICES LIÉS À VOTRE COMPTE p.29

RÉSOUDRE UN LITIGE ÉTAPE PAR ÉTAPE p.30

Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution). et peuvent donner lieu à récupération. À ces coûts peuvent s'ajouter des frais de port, de télécommunication d'intermédiaires ou de prestataires. Ces Conditions Tarifaires ne constituent pas un document publicitaire.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT **ET SUIVI DE VOTRE COMPTE**

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte		GRATUIT
Droit au compte (ouverture sur demande de la Banque de France)		
Le Service Bancaire de Base est une offre qui inclut l'ouverture de votre compte, la tenue de compte ainsi que sa clôture, un changement d'adresse par an, vos relevés d'identité bancaire, la domiciliation de vos virements, l'envoi mensuel de votre relevé de compte, la réalisation de vos opérations de caisse, l'encaissement de vos chèques, de vos virements, de vos dépôts et vos retraits d'espèces en Caisse locale sans émission de chèque. Ce forfait comprend aussi vos prélèvements (frais de paiement d'un prélèvement SEPA), TIPSEPA ou vos émissions de virements (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent) en Caisse locale ou par les services de Banque à Distance. Ce forfait contient également l'abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) ainsi que les frais d'émission de deux chèques de banque par mois.		GRATUIT
Commission d'intervention (somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…)).		9,60 €/opération (avec un maximum de 30 opérations par mois)
Délivrance d'une liste des opérations automatiques et récurrentes		GRATUIT
Mensualisation de la tarification (par compte)	Via cmso.com	2,30 €/mois
	Si vous préférez la recevoir à domicile	4,60 €/mois
Clôture de compte		65 €

RELEVÉS DE COMPTE

VOS RELEVÉS	ÉLECTRONIQUE VIA NOTRE SITE INTERNET	PAPIER
1 fois par mois	GRATUIT ■ (hors coût de connexion)	GRATUIT ■
2 fois par mois	0,20 €/relevé (hors coût de connexion)	1,70 € par relevé à partir du 2e dans le mois
1 fois par semaine		
1 fois par jour		

Frais de mise à disposition des relevés de compte à la Caisse locale (service aussi disponible sur les livrets)	30 €
Relevé Intraday (relevé pluri-journalier)	40 €/mois ▲

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte	14,30 €/mois ■

Les avantages → Associations, SCI ou GFA — Vos frais de tenue de compte sont gratuits.

Commission de mouvement : Elle est calculée sur le montant des opérations liées à votre activité qui sont débitées de votre compte. Elle est prélevée chaque trimestre.	0,05%

Frais de tenue de compte inactif (même tarif appliqué sur les livrets ordinaires)*	2,50 €/mois plafonnés à 30 € par an et par compte

Après 12 mois d'inactivité pour votre compte ou 5 ans pour vos livrets.

Délivrance de RIB ou d'IBAN	GRATUIT

SERVICES EN AGENCE

Nous mettons à votre disposition dans nos Caisses locales :

de Crédit Mutuel du Sud-Ouest	Le retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	GRATUIT
	La remise de chèque(s)	
	Le paiement d'un chèque	
	• La vente de vos chèques de voyage (si vos chèques sont en euros, la vente est gratuite) →	cours de l'acheteur majoré de 1,25 %

■ Les frais liés aux services en agence

Frais de recherche de documents ▲	Par document	13,10 €
	Si photocopie supplémentaire	⊕ 3,40 €/page
Frais de photocopie de chèque ▲		22 €/photocopie
Frais de duplicata de relevé de compte ▲		9,90 €/relevé
Service de Dépôt Express pour vos remises de chèques, effets de commerce et espèces		GRATUIT
Commission pour pochette fausse (mélange pièces/billets, erreur sur montant, conditionnement non conforme)		1 €/pochette
Frais de circularisation des commissaires aux comptes		140 € ▲

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

BANQUE **À DISTANCE**

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS, ETC.)

Frais d'utilisation des services de Banque à Distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) (si connexion dans le mois par l'utilisateur et/ou l'agrégateur)

Site Internet (cmso.com) et application mobile (CMSO Pro) pour	Les entreprises individuelles, EARL, EURL, EIRL, Sociétés civiles (SCI, SCM, SCEA, ...), hors groupe DOMI	2,05 €/mois ■
	Les associations	2,05 €/mois ■
	Les autres structures personnes morales et groupe DOMI	7,15 €/mois ■

Télétransmission ou transfert de fichiers via cmso.com ▲

Frais de changement de signataires autorisés			GRATUIT
Abonnement au transfert de fichiers web (forfait mensuel)	Relevé de compte ou d'opérations	1 à 5 comptes	24 €
		6 à 10 comptes	34,20 €
		Plus de 10 comptes	45,90 € avec une majoration d'1 € par compte supplémentaire
	Dépôt ou saisie de fichiers		GRATUIT

Autres protocoles de transfert ▲

EBICS T	51 €/mois
EBICS TS	51 €/mois
SWIFTNet	155 €/mois

VALIDATION DES ORDRES (TÉLÉTRANSMIS OU VIREMENT UNITAIRE)

Service de validation des ordres avant traitement bancaire ▲

Service de validation des ordres	5 €/mois

ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS OU PAR E-MAIL

Alerte sur la situation de votre compte dès que le seuil que vous fixez est atteint | 0,33 €/alerte

Relevé sur l'encours de votre compte

2 fois par semaine	2,34 €/mois
1 fois par jour	4,35 €/mois

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

ESPACES SÉCURISÉS POUR VOS DOCUMENTS ▲

Les documents déposés dans votre espace sécurisé Digiposte jusqu'à 5 Gigaoctets. *L'espace sécurisé Digiposte est une solution externe à la Banque fournie par La Poste.*		GRATUIT
Frais de location de votre espace sécurisé sur cmso.com	Pour les documents liés à votre compte	GRATUIT
	Pour vos autres documents : Le Gigaoctet (Go) (maximum : 4 Go) (Arrêt de commercialisation)	1 €/mois soit 12 €/an

VOS MOYENS
ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES COMMERCIALES

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT ■	Carte de paiement internationale à débit immédiat*	Carte de paiement internationale à débit différé*
CB Mastercard® Businesscard (fin de commercialisation), Mastercard® Business ou CB Visa Business	4,60 €/mois 55,20 €/an	5,50 €/mois 66 €/an
CB Mastercard® Businesscard Executive (fin de commercialisation), Mastercard® Business Executive ou CB Visa Gold Business	13,50 €/mois 162 € /an	13,80 €/mois 165,60 €/an

** Cotisations cartes mensuelles révisables (tarifs hors offres groupées de services).*
Le montant annuel est indiqué à titre d'information.

■ Les services liés à votre carte

La sécurité de vos paiements sur Internet	Protection Internet	GRATUIT
	Virtualis	
Le blocage géographique de votre carte	Géo-blocking / Géo-alertes	GRATUIT

■ BON À SAVOIR

Ces services peuvent être activés ou désactivés à tout moment sur notre site Internet ou dans votre Caisse locale.

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

Les paramétrages liés à votre carte

Option double relevé d'opérations par carte	0,85 €/relevé
Réédition de votre code confidentiel	10 €
Modification de votre plafond carte	GRATUIT

Retraits d'espèces

FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES EN CAISSE LOCALE SANS ÉMISSION DE CHÈQUE			
Avec votre carte commerciale	Au Crédit Mutuel du Sud-Ouest ou de Bretagne	Dans une autre banque	
		En euro	En devise
	GRATUIT	5,35 €/retrait*	2,20% du montant du retrait + 5,50 €/retrait

Sous réserve que la banque dispose d'espèces au guichet.

FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES		
Avec votre carte commerciale	Cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale	Cas de retrait en devise à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale
CB Mastercard® Businesscard, Mastercard® Business ou CB Visa Business	1 € par retrait	2,50% du montant du retrait + 3,10 €/retrait
CB Mastercard® Businesscard Executive, Mastercard® Business Executive ou CB Visa Gold Business	GRATUIT	

Paiements

FRAIS PAR PAIEMENT		
Par carte (la carte est émise par la banque) (par votre carte commerciale)	En euro	En devise
CB Mastercard® Businesscard, Mastercard® Business ou CB Visa Business	GRATUIT	2,40 % du montant du paiement + 0,35 €/paiement
CB Mastercard® Businesscard Executive, Mastercard® Business Executive ou CB Visa Gold Business	GRATUIT	

▲ ATTENTION

Les opérations de retrait d'espèces et de paiement en devises peuvent donner lieu à des frais de change qui vous seront répercutés.

En cas d'incident de fonctionnement de votre carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque		59,40 €
Frais d'opposition ou de blocage de la carte à votre initiative (perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée de votre carte ou des données qui lui sont liées, redressement ou liquidation judiciaire du bénéficiaire)		27,60 €
Frais de recherche sur vos opérations carte	Opération non-autorisée ou mal exécutée	GRATUIT
	Opération autorisée	27,55 €
Frais de refabrication de votre carte	Perdue, volée ou renouvelée avant échéance	14,40 €
	Défectueuse	GRATUIT

VIREMENTS

À NOTER

L'heure limite pour le calcul du délai d'exécution de vos virements en euro est fixée à :

- 18 h (sauf virement urgent) s'ils sont saisis en Caisse locale ou sur cmso.com ;
- 17 h s'ils sont saisis sur liste via cmso.com ;
- 12 h s'ils sont remis en nombre par transfert de fichiers Web-Edi sur cmso.com ou par télétransmission de fichier EBICS ou Swiftnet ;
- 11 h pour vos Virements Spécifiques Orientés Trésorerie (VSOT) ;
- Pas d'heure limite pour vos virements instantanés.

S'ils sont dans une autre devise, l'heure limite varie en fonction de la devise.

▲ ATTENTION

Vos virements non SEPA peuvent donner lieu à des frais supplémentaires facturés par les correspondants étrangers, qui vous seront ensuite répercutés.

PAYS DE LA ZONE SEPA

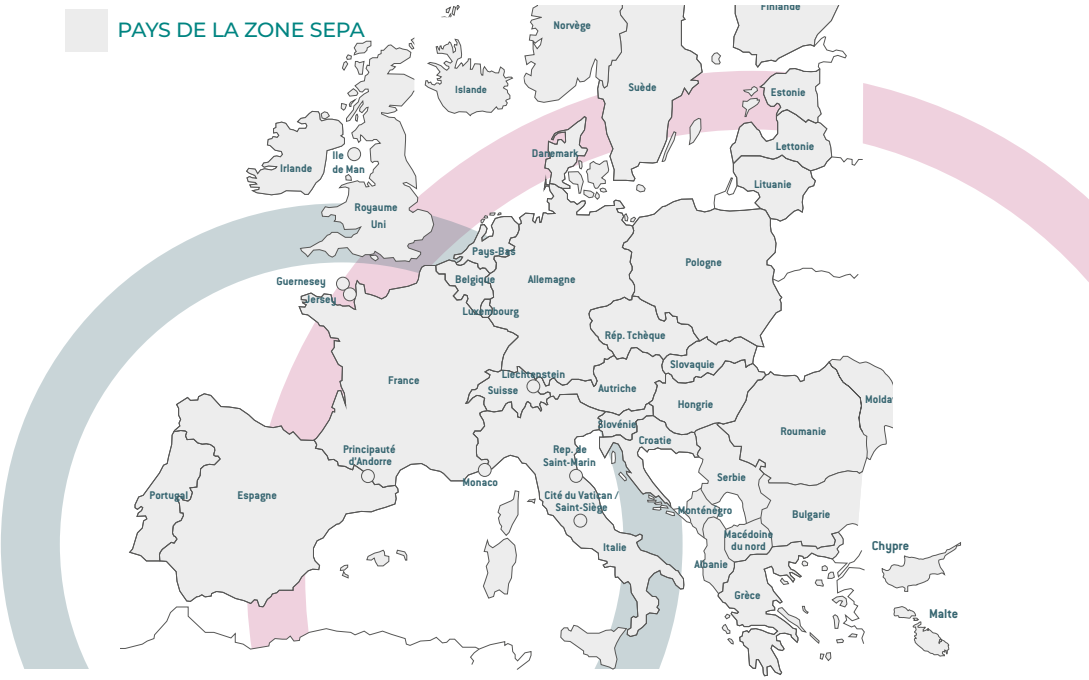

Le virement SEPA est un virement libellé en euro émis en frais partagés (mode Share) entre deux comptes de la zone SEPA.

VIREMENTS SEPA

FRAIS PAR VIREMENT SEPA ÉMIS (STANDARD OU INSTANTANÉ)	Par les services de Banque à Distance	En Caisse locale
Emission d'un virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) Frais par virement occasionnel	GRATUIT	4,60 € (externes uniquement)
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) Frais par virement permanent	GRATUIT	1,50 € (externes uniquement)
Virement SEPA télétransmis (via les services de Banque à Distance ou EBICS)	0,26 €/virement	
Remise télétransmise (via cmso.com ou EBICS)	GRATUIT	

AUTRES FRAIS RELATIFS AUX VIREMENTS ÉMIS	
Virement administratif	8,60 €
Demande de rappel de virement émis à votre initiative	25,50 €
Demande d'informations sur un virement*	25,50 €
Confirmation d'exécution d'un virement instantané	GRATUIT
Avis d'exécution d'un virement	6 €/avis (uniquement dans le cas d'un abonnement)

FRAIS PAR VIREMENT REÇU	
Réception d'un virement SEPA	GRATUIT

**Sauf mesure préventive ou corrective de notre fait.*

VIREMENTS NON SEPA

FRAIS PAR VIREMENT NON SEPA ÉMIS	Par les services de Banque à Distance	En Caisse locale
Emission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA occasionnel) Frais par virement occasionnel	0,08% avec un minimum de 20,15€	0,10% avec un minimum de 26,30€
Emission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA permanent) Frais par virement permanent	12 €	
Virement non SEPA télétransmis (via cmso.com ou EBICS)	0,08% avec un minimum de 20,15€	
Remise télétransmise (via cmso.com ou EBICS)	1,50 €	

AUTRES FRAIS SUR VIREMENT NON SEPA ÉMIS	
Avis d'exécution d'un virement	6 €/avis
Avis d'opération	2,35 €/avis
Commission de change	0,05% avec un minimum de 16,50 €
Frais supplémentaire par virement urgent	7,70 €
Tous frais donneur d'ordre (mode OUR)	17,10 €
Frais par virement occasionnel incomplet	5,90 €

AUTRES FRAIS SUR VIREMENT NON SEPA REÇU	
Réception d'un virement	12,60 €
Avis de réception d'un virement	4,80 €/avis
Commission de change	0,05% avec un minimum de 16 €
Virement occasionnel incomplet	11,70 €

VIREMENT SPÉCIFIQUE ORIENTÉ TRÉSORERIE (VSOT)

FRAIS PAR VIREMENT ÉMIS		Par les services de Banque à Distance	En Caisse locale
VSOT	Zone SEPA	5,50 €	10 €
	Hors zone SEPA	-	0,10% avec un minimum de 25,75€
VSOT télétransmis (via cmso.com ou EBICS)	Zone SEPA	4,10 €	
	Hors zone SEPA		
Remise télétransmise		GRATUIT	

PRÉLÈVEMENTS / TIPSEPA

■ À NOTER

L'heure limite pour le calcul du délai d'exécution de vos prélèvements/TIPSEPA est fixée à 11 h.

Frais de prélèvement SEPA reçu (au débit de votre compte)	
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ou TIPSEPA	GRATUIT
Mise en place d'une domiciliation de prélèvement inter-entreprises	8 €

Frais de prélèvement SEPA émis (au crédit de votre compte)	
Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA)	60 €
Remise télétransmise (via cmso.com ou EBICS)	GRATUIT
Prélèvement standard ou télétransmis (via cmso.com ou EBICS)	0,35 €/prélévement
Mise en place d'un prélèvement par votre conseiller, facturation à chaque échéance	0,40 €
Frais d'impayés sur prélèvement SEPA émis	9,30 €
Frais d'opposition / rejet sur prélèvement SEPA émis	16,80 €

■ À NOTER

En cas de rejet de vos prélèvements, si la banque de votre débiteur applique des frais supplémentaires, ceux-ci vous seront répercutés.

CHÈQUES

Nous appliquons à vos remises de chèques une date de valeur d'un jour ouvrable *

** Jour permettant d'exécuter les échanges interbancaires.*

Frais d'envoi de chéquier	En envoi simple	1,70 € ■ ▲
	En recommandé	6,40 € ▲
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Sur un chèque	17,90 €
	Sur plusieurs chèques	31,80 €
Frais d'avis de sort sur un chèque remis	GRATUIT	

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

Votre émission de chèque(s) ou d'effets de commerce en euro à l'international

Frais de paiement d'un chèque ou d'un effet de commerce hors de France (y compris pour les chèques de banque)	0,10 % du montant avec un minimum de 33 €	
Frais d'acceptation	41,50 € par chèque ou effet de commerce	
Frais de prorogation	41,50 € par effet de commerce	
Forfait de frais par chèque international rejeté pour défaut de provision	inférieur ou égal à 50 €	30 €
	supérieur à 50 €	41,50 €
Frais d'impayé lié à d'autres incidents	41,50 €/chèque ou effet de commerce	

Votre remise de chèque(s) ou d'effets de commerce à l'international
(en devise ou en euro payables à l'étranger)

Frais d'encaissement immédiat	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 29,50 €	
Frais d'encaissement différé	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 35,20 €	
Frais d'acceptation	41,50 € par chèque ou effet de commerce	
Frais de prorogation - d'avis de sort	41,50 € par effet de commerce	
Forfait de frais par chèque international rejeté pour défaut de provision	inférieur ou égal à 50 €	30 €
	supérieur à 50 €	41,50 €
Frais d'impayé lié à d'autres incidents	41,50 €/chèque ou effet de commerce	
Commission de change	0,05 % du montant de votre chèque avec un minimum de 17,40 €	

Votre émission de chèque(s) de banque

Frais d'émission d'un chèque de banque (débité avec une date de valeur à J-1)	En France en euro	15 €		
	Autres cas	Commission fixe : 35,20 € + variable : 0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 25,75 €	+	0,05 % du montant de votre chèque avec un minimum de 16,50 € en cas de change

▲ ATTENTION

Vos émissions et remises de chèques ou vos effets de commerce à l'international peuvent donner lieu à des frais supplémentaires, facturés par les correspondants étrangers, qui vous seront ensuite répercutés.

L'OFFRE **GROUPÉE DE SERVICES**

OFFRE STANDARD

Cette offre vous permet de bénéficier de l'envoi d'un relevé mensuel, d'un relevé de situation Pro (édition le jour J), de l'abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.), d'une assurance perte ou vol des moyens de paiement (Prévisécur Pro, souscrit auprès d'Allianz IARD) détenus au Crédit Mutuel du Sud-Ouest et comprend la tenue du compte. Cette offre comprend également la fourniture d'une carte de débit et les frais d'envoi d'un chéquier à domicile en envoi simple.
La cotisation à une offre groupée de services de l'offre standard est mensuelle et varie selon la carte choisie :

Offre sans carte de débit*	18 €		22,10 €	
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT*	**Carte de paiement internationale à débit immédiat**		**Carte de paiement internationale à débit différé**	
CB Mastercard® Businesscard (fin de commercialisation), Mastercard® Business ou CB Visa Business	18 €	22,10 €	18 €	22,10 €
CB Mastercard® Businesscard Executive (fin de commercialisation), Mastercard® Business Executive ou CB Visa Gold Business	23,60 €	27,70 €	23,60 €	27,70 €

Pour les associations, entreprises individuelles, EARL, EURL, EIRL et Sociétés civiles (Hors groupe DOMI).

Pour les sociétés et les entreprises membres d'un groupe DOMI.

Carte commerciale.

OPTIONS POUR PERSONNALISER VOTRE OFFRE

Ces options sont soumises à supplément mensuel.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Allianz IARD)	détenus au Crédit Mutuel du Sud-Ouest ou dans un autre établissement bancaire en France (PréviSecur Pro Plus)	2 €
PRÉVIAccident Pro (Suravenir)		À partir de 3,60 €
Protection Juridique Pro/Agri (Protexia)		À partir de 11,97 €

■ À NOTER

Ces tarifs incluent la taxe d'assurance, qui reste susceptible d'évolution.

Location mensuelle de TPE*		À partir de 23,90 € ▲
Location mensuelle d'éditeur-lecteur de chèques (nécessite un TPE*)		À partir de 20,11 € ▲
Mensualisation de la tarification	via cmso.com	0,80 €/compte
	envoi à domicile	2,70 €/compte

Terminal de Paiement Électronique.

■ BON À SAVOIR

La location comprend l'installation, la formation, l'assistance téléphonique 6 jours sur 7, la maintenance et les fournitures, selon le modèle.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

EN CAS **D'IRRÉGULARITÉS ET D'INCIDENTS**

COMMISSION D'INTERVENTION*

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).	9,80 €/opération avec un maximum de 30 opérations/mois

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour pour pli non distribué (à partir du second courrier)	23,33 € ▲
Frais de recherche pour mise à jour d'adresse	27,92 € ▲
Frais par opposition à tiers détenteur ou Frais par saisie initiée par Commissaire de justice (frais par saisie-attribution, saisie conservatoire, saisie de valeurs mobilières)	100 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant dû au Trésor Public avec un maximum de 100 €
Frais par plan d'apurement	34,20 € ▲

INCIDENTS DE PAIEMENT

Prélèvement, virement, TIPSEPA et effets de commerce	Frais de non-exécution de prélèvement pour défaut de provision ou frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision		Montant du paiement rejeté (plafonné à 20 € maximum)
	Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ou frais de rejet de virement permanent pour défaut de provision		
	Frais de non-exécution ou de rejet de TIPSEPA ou d'effets de commerce pour défaut de provision		
Chèque	Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (tarif appliqué uniquement en cas de paiement du chèque ou d'au moins l'un d'entre eux)		14,80 €
	Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Inférieur ou égal à 50 €	30 €
		Supérieur à 50 €	50 €

■ À NOTER

Ce forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprend la lettre d'information préalable, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, le blocage d'une provision, l'information mandataire et le certificat de non-paiement.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

DÉCOUVERT **ET CRÉDITS**

Les taux appliqués sont précisés dans les Conditions Particulières de votre convention de compte ou de votre contrat de crédit. Le Taux Effectif Global (TEG) tient compte du taux débiteur et de tous les frais, commissions et accessoires qui conditionnent l'octroi du prêt.

DÉCOUVERT

Si nous vous accordons un découvert :

Montant forfaitaire*	5,15 €

** Minimum appliqué si le montant des intérêts calculé sur un trimestre est inférieur à ce forfait.*

Frais de dossier	Frais de mise en place (Commission d'ouverture de crédit)	1 % du montant du crédit avec un minimum de 112 €
	Frais d'étude annuelle (Commission de réexamen annuel)	1 % du montant du crédit avec un minimum de 54 €
Commission de confirmation		0,25 % à 0,60 % du montant de l'autorisation
Commission de plus fort découvert*		0,18 %

** Elle est calculée sur le montant maximum de découvert constaté sur la période (durée séparant deux arrêtés) auquel est appliqué le taux de la commission multiplié par le nombre de mois de la période. Tout mois commencé sera décompté pour le calcul de la commission. Cette commission est prélevée au terme de la période.*

Si vous utilisez un découvert sans qu'il ait été autorisé ou au-delà du montant autorisé :

En cas de dépassement du montant du découvert autorisé, le taux appliqué est celui de votre découvert autorisé, majoré de 3 points dans la limite du seuil de l'usure. En cas de situation débitrice du compte sans qu'un découvert ait été autorisé, le taux pris en compte pour le calcul des intérêts débiteurs est celui de l'usure.		
Montant forfaitaire*		5,15 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	En envoi simple	19,50 €
	En recommandé	25 €

** Minimum appliqué si le montant des intérêts calculé sur un trimestre est inférieur à ce forfait.*

CAUTIONS ET GARANTIES BANCAIRES

Commission annuelle (prélevée par trimestre)	2 % du montant de l'engagement de caution/garantie bancaire
Frais d'acte	51 €

CRÉDITS AMORTISSABLES

Outre les intérêts débiteurs calculés au taux indiqué dans votre contrat de crédit, les commissions et frais ci-dessous s'appliquent :

Frais de dossier (hors Clé Mat)	1 % du montant du crédit avec un minimum de 305 €	
Duplicata de tableau d'amortissement	22,50 €	
Modification de la date d'échéance	30 €	
Modification des termes du contrat*	1 % du capital restant dû avec un minimum de 102 €	
Délégation d'assurances	200 €	
Option passage à taux fixe*	3 % du capital restant dû	
Lettre de rappel pour régularisation	En envoi simple	19,50 €
	En recommandé	25 €

Sous réserve de l'accord du Prêteur.

GARANTIES CRÉDITS

Prise de garantie (hors garanties hypothécaires)	190 € minimum Au-delà, refacturation à l'euro/l'euro des frais avancés par la Banque (enregistrement, notification, frais postaux...).
Mainlevée de garantie*	122,20 €

Sous réserve de l'accord du Prêteur.

VOS **FINANCEMENTS**

CRÉDITS ADOSSÉS À DES CESSIONS DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Outre les intérêts débiteurs calculés au taux indiqué dans votre contrat de crédit, les commissions et frais ci-dessous s'appliquent :

Frais de dossier pour les avances sur cessions de créances professionnelles	1% du montant de la ligne avec un minimum de 30 €
Réexamen	1% du montant de la ligne avec un minimum de 30 €
Engagement (commission facturée par trimestre et calculée sur le montant de la ligne autorisée)	1 %
Par acte de cession (frais par bordereau)	8,55 €
Par créance détaillée	5 €
Par notification de créance	14,90 €
Opposition - réclamation - prorogation	13,75 €/événement
Expédition d'état sur demande	13,75 €

EFFETS DE COMMERCE

Commissions sur effets remis

Remise effet papier	7 €
Effet papier	13,50 €
Remise LCR télétransmise via EBICS, SWIFTNet	1,81 €
LCR télétransmise via EBICS, SWIFTNet	0,38 €
Remise LCR télétransmise ou saisie via cmso.com	1,81 €
LCR télétransmise ou saisie via cmso.com	GRATUIT
Majoration pour montant < 200 € (par effet papier ou LCR)	0,90 €

Commission d'envoi à l'acceptation	Retour d'impayé	Effet réclamé Effet prorogé	Changement de domiciliation	Changement de nominal	Basculement de mode
16,50 €/événement					

Commissions sur effets tirés

Effet impayé	Effet rejeté	Demande de prorogation	Domiciliation non avisée
16,50 €/événement			

DATES DE VALEUR

Effets au crédit du compte

Nous appliquons pour le crédit de vos effets à l'escompte une date de valeur d'un jour calendaire à compter de la remise.

	Effets à échéance	Effets à vue
Escompte en valeur	Jour d'échéance +4 calendaires	Jour de remise +9 ouvrés
Encaissement	Jour d'échéance +5 calendaires	Jour de remise +9 ouvrés
Impayés	Jour d'échéance -1 calendaire	Jour de traitement

Effets au débit du compte

	Effets présentés au paiement
Paiement	Jour d'échéance - 1 calendaire

VOS PLACEMENTS **FINANCIERS**

Vos ordres d'achat et de vente en bourse

(Les taux indiqués sont calculés sur le montant de l'ordre exécuté)		Sur les marchés UE et EEE*		Sur les marchés hors UE et EEE (uniquement en Caisse locale)
		Par votre Caisse locale	Par nos services de Banque à Distance	
Frais fixes de prise d'ordre de bourse		GRATUIT	-	4,75 €
Frais variables de prise d'ordre de bourse		1,20%	0,50%	1,50% avec un minimum de 48 €
	Pour bons de souscription	GRATUIT		
	Introduction-privatisation	GRATUIT		
Ordre avec service de règlement et de livraison différés (SRLD)	Commission de règlement différé	0,40%		-
	Commission de prorogation sur ordre	0,60% avec un minimum de 9 €		-
Frais pour ordre tombé ou annulé		GRATUIT		GRATUIT

Espace Économique Européen.

À NOTER

Les dates de valeur appliquées sont les suivantes :

- achat au comptant : J ;
- vente au comptant : J+2 ouvrés ;
- Service de Règlement et de Livraison Différés (SRLD) : dernier jour ouvré du mois.

Pour les ordres sur les marchés étrangers, des frais d'intermédiaires pourront aussi s'appliquer.

■ L'offre publique d'achat
(taux calculé sur le montant de l'ordre exécuté)

1 % avec un minimum de 8,55 €
et un maximum de 24,75 €

■ Les frais sur Organismes de Placement Collectif (OPC*)

**Les OPC regroupent les OPC en Valeurs Mobilières (OPCVM) et les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA).*

		PARTENAIRES		NON-PARTENAIRES	
		OPCVM dont les Fonds à formule	FIA (dont FIP, FCPI, SCPI*)	OPCVM	FIA
Frais de souscription	Forfait	GRATUIT		GRATUIT	
	Frais d'entrée	0 à 2 % (hors droits acquis à l'OPC)	Les frais d'entrée et les frais de sortie varient selon le placement. Le Document d'Informations Clés (DICI ou DIC) précise le taux qui s'applique à chaque fonds.		
Frais de sortie					

**FIP : Fonds d'Investissement de Proximité. FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation. SCPI : Société Civile de Placement Immobilier.*

■ Le service de Conseil en Investissement Financier (Valeurs Conseillées)

Recommandation personnalisée	GRATUIT
Revue annuelle d'adéquation	GRATUIT

▲ ATTENTION

La tarification des Valeurs Partenaires s'applique aux Valeurs Conseillées.

■ Les commissions perçues par la Banque sur les Valeurs Partenaires

Au titre des services d'investissement (hors Service de gestion déléguée), les sociétés qui gèrent les OPC[1] que nous commercialisons peuvent nous rétrocéder, sous forme de commissions, de façon :

- ponctuelle : tout ou partie des frais d'entrée que vous acquittez lors de l'achat de l'OPC ;
- récurrente : une partie des frais de gestion.

OPCVM, FCPI, FIP	TAUX DE RÉTROCESSION[2] ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2024 (calculés sur les encours)	
Classification AMF	Les plus bas	Les plus hauts
Actions des pays de l'Union européenne	0,57%	0,57%
Actions internationales	0,42%	0,77%
Obligations et autres titres de créance libellés en euro	0,03%	0,37%
Monétaires court terme	0,02%	0,16%
Monétaires	0,02%	0,16%
Fonds à formule	0,57%	1,74%

Une estimation de ces commissions vous est présentée avant chaque opération. À votre demande, nous vous transmettrons le détail des commissions en vigueur.

(1) Organismes de Placement Collectif.
(2) Rétrocession de tout ou partie des frais d'entrée que vous acquittez lors de l'achat de l'OPC.

■ Les commissions de distribution sur les titres de créance

Lors d'offres au public non exemptées de prospectus de titres de créance, les émetteurs peuvent nous verser des commissions en rémunération de la distribution des titres. Le montant de ces commissions est indiqué dans la documentation juridique et commerciale des titres.

■ Les relevés et demandes spécifiques aux Instruments Financiers

Frais de relevé de portefeuille	GRATUIT

■ À NOTER

Sur demande, nous pouvons également vous fournir le relevé de l'historique des titres cédés.

Récupération de l'impôt étranger	130 €

■ La gestion sous mandat* ▲

* *Les frais de gestion sont perçus mensuellement sur la base de la valorisation des portefeuilles gérés au dernier jour ouvré du mois.*

Gamme OPTIMUM (gestion en OPC dès 50 000 €)	Gamme OPTIMUM PLUS (gestion en OPC et titres vifs accessible dès 300 000 €)
INFÉRIEURE À 300 000 €	**DÈS 300 000 €**
0,6 %/an	0,55 %/an

Frais pour ordre de bourse sur titres vifs pour les profils Optimum Plus (taux calculé sur le montant de l'ordre exécuté)	0,65%

■ Les droits de garde* ▲

**Ces droits de garde s'appliquent aussi dans le cadre de la gestion sous mandat.*

Frais fixes par compte	Compte de titres	27,50 €
Tarification par ligne (sauf Valeurs Partenaires)		
Frais fixes		3,75 €
Facturation proportionnelle sur conservation (taux calculés sur les encours)	des titres	0,25%
	des métaux précieux	0,58%
Ces frais sont plafonnés par an et par client à 333,33 €.		

■ À NOTER

La liste des Valeurs Partenaires et des Valeurs Conseillées est disponible sur le site cmso.com dans votre espace privé.

Les droits de garde sont prélevés en juillet au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 30 juin de l'année en cours. Ils sont acquis à votre Caisse locale pour toute année commencée.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

Simulation des coûts et frais (Information MIFID 2*)

Hypothèses de calcul pour un investissement de 10 000 € en compte de titres :

	Montant brut investi	Frais de prise d'ordre de bourse / Frais d'entrée	Frais courants	Rétrocessions perçues par la banque	Droits de garde par ligne
1 ordre Actions (nouvelle valeur en portefeuille) *sur nos services de Banque à Distance*	2 000 €	0,50%	Non concerné	Non concerné	Frais fixes : 3,67 € Facturation proportionnelle : 0,25 %
OPC obligataire (Valeur Partenaire)	2 000 €	-	0,30%	0,06%	Non concerné
Fonds à formule (Valeur Conseillée) *durée de placement recommandée de 8 ans*	6 000 €	0,50%	1,20%	0,60%	Non concerné

Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et ses textes d'application.

Coûts et frais maximum au titre d'une année	Ponctuels		Récurrents	
Frais fixes de prise d'ordre de bourse / Forfait de souscription OPC	-	-	-	-
Frais variables de prise d'ordre de bourse	10 €	0,50%	-	-
Frais d'entrée (perçus par la banque)	30 €	0,38%	-	-
Frais du service de conseil	-	-	-	-
Droits de garde - frais fixes par compte	-	-	27,17 €**	0,27%
Droits de garde - tarification par ligne	-	-	8,67 €	0,43%
*Rétrocessions perçues par la banque**	-	-	37,20 €	0,47%
Coûts et frais liés au service	**40 €**	**0,40%**	**35,84 €**	**0,36%**
Frais courants (inclus dans la valeur liquidative)	-	-	78 €	0,78%
Coûts et frais liés à l'instrument	**-**	**-**	**78 €**	**0,78%**
Total	**40 €**	**0,40%**	**113,84 €**	**1,14%**

Inclus dans les frais courants des instruments.

***Uniquement s'il s'agit d'un compte Compte de Titres Ordinaire.*

Les coûts et frais sont identiques que l'opération soit réalisée dans le cadre d'un conseil en investissement financier ou du service de réception transmission d'ordres. Une estimation des coûts et frais vous est fournie avant chaque opération.

Illustration de l'effet cumulé des coûts sur le rendement :

Durée de détention	Coûts et frais cumulés en montant	Coûts et frais annualisés en %
8 ans	950,72 €	1,19%

L'effet cumulé sur le rendement est calculé sur une hypothèse de détention du compte et de ces supports pendant 8 ans, sans autre opération. Le coût annualisé présenté est le ratio entre, d'une part les coûts et frais cumulés rapportés à la durée de placement, et d'autre part le montant brut investi.

■ Les transferts interbancaires vers un établissement autre que le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de Bretagne ▲

Compte de titres	125 €

LA CENTRALISATION **DE VOTRE TRÉSORERIE**

DYNACASH TRÉSORERIE

Mise en place	250 €
Abonnement trimestriel	50 €/compte

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

ÉPARGNE **SALARIALE**

	TARIFICATION EPARIALIS			
	1 Plan (PEE ou PERECO)		2 Plans (PEE + PERECO)	
	Forfait entreprise (Annuel)	Forfait salariés*	Forfait entreprise	Forfait salariés (annuel)*
1 à 5 porteurs	GRATUIT	30 €	GRATUIT	50 €
6 à 10 porteurs	GRATUIT	20 €	GRATUIT	30 €
11 à 15 porteurs	80 €	15 €	100 €	15 €
16 à 20 porteurs	80 €	13 €	100 €	13 €
21 à 49 porteurs	80 €	10 €	100 €	10 €

**Salariés présents ayant eu des avoirs au cours de l'année civile.*

Le Plan d'Épargne Entreprise : PEE Eparialis (Federal Finance). Fonds placés 5 ans au minimum (sauf cas de rachat anticipé).

Le Plan d'Épargne Retraite Collectif : PERECO Eparialis (Federal Finance). Fonds placés jusqu'à la retraite (sauf cas de rachat anticipé).

ENCAISSEMENTS CARTE **ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE**▲

ENCAISSEMENT EN PROXIMITÉ

Location de TPE*	À partir de 26,55 €/mois
Location éditeur-lecteur de chèques (nécessite un TPE*)	À partir de 22,30 €/mois

■ BON À SAVOIR

La location comprend l'installation, la formation, l'assistance téléphonique 6 jours sur 7, la maintenance et les fournitures, selon le modèle.

Application privative par TPE*	4,55 €/mois
Frais de recherche d'opérations sur TPE*	2,20 €/recherche
Ressaisie ticket TPE*	1,73 €/unité
Abonnement au service de paiement en 3 ou 4 fois (Arkéa Financements & Services), ne nécessite pas de TPE*	À partir de 5,50 €/mois

**Terminal de Paiement Électronique.*

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

ENCAISSEMENT PROFESSIONNEL

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest encaissement Pro (Softpos) est une application d'encaissement de paiement par carte installée sur smartphone Android à destination des professionnels.

	Liberté	Intégrale
Frais de mise en service	15 €	15 €
Abonnement mensuel	pas d'abonnement	10 €/utilisateur
Commissions* par transaction	1,5 % du montant encaissé	Grille tarifaire de vos Conditions Particulières

Ces commissions sont composées de la commission d'interchange, des commissions de systèmes monétiques et de la commission de service commerçant.

ENCAISSEMENT EN E-COMMERCE (CITELIS)

	E-COMMERCE - SOLUTION CITÉLIS	
	Liberté	Intégrale
Frais de mise en service	50 €	122 €
Abonnement	GRATUIT	16,60 €/mois
Frais de non-utilisation (en cas d'absence de transaction sur une année calendaire)	60 €	GRATUIT

COMMISSIONS SUR ENCAISSEMENTS CARTE

■ BON À SAVOIR

Le traitement de vos transactions carte par TPE ou e-commerce génère des commissions d'encaissement qui s'ajoutent à ces frais.

REPORTING MONÉTIQUE

Relevé monétique télétransmis	25 €/relevé avec un maximum de 75 €/mois

VOTRE ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL

POUR VOS IMPORTATIONS

■ Le crédit documentaire

Commission d'ouverture, par trimestre indivisible			0,35 % avec un minimum de 100 €
Frais de dossier			27,50 €
Commission	de levée de documents		0,125 % avec un minimum de 100 €
	de transfert des fonds		0,10 % avec un minimum de 25,75 €
	de modification	sur montant ou échéance de validité (par trimestre indivisible)	0,35 % avec un minimum de 100 €
Frais		autre modification	100 €

Commission de paiement différé/acceptation*	1/12 %/mois indivisible avec un minimum de 32 €
Frais de non-utilisation/annulation du crédit documentaire	100 €

Commission prise si le paiement intervient au-delà de la période initialement couverte par la commission d'ouverture.

La remise documentaire

Frais d'encaissement	0,20 % avec un minimum de 53,50 €
Commission de transfert des fonds	0,10 % avec un minimum de 25,75 €
Frais d'acceptation - de prorogation - de relance - d'impayé	40,25 €
Commission d'aval	1 % prorata temporis avec un minimum de 100 €
Frais d'établissement d'aval	27,50 €

POUR VOS EXPORTATIONS

Le crédit documentaire

Commission de notification	premier rang	0,10 % avec un minimum de 100 €
	second rang	100 €
Frais	de transmission de préavis	65 €
	de modification	100 €
Commission	de paiement	0,15 % avec un minimum de 100 €
	d'acceptation - de paiement différé	0,125 %/mois avec un minimum de 32 €
	de transfert de crédit documentaire	0,20 % avec un minimum de 100 €
Frais de pré-vérification des documents.		71 €/intervention

La remise documentaire

Frais	d'encaissement	0,20 % avec un minimum de 54,50 €
	de demande de sort - de prorogation - d'acceptation	27,50 €
	d'impayé	41,25 €

LES GARANTIES À L'IMPORT ET À L'EXPORT (y compris la lettre de crédit stand by)

■ Les garanties émises

Frais d'établissement (acte simple)			88 €
Commission	d'engagement (par trimestre)		0,35 % avec un minimum de 100 €
	de modification	sur montant ou validité (par trimestre)	
		autre modification	100 €
Frais de mise en jeu de garantie			0,125 % avec un minimum de 100 €
Commission de transfert de fonds			0,10 % avec un minimum de 25,75 €

■ Les garanties reçues

Frais de notification	86,50 €
Commission de levée de document - de paiement	0,15 % avec un minimum de 100 €

LES COMMISSIONS ADDITIVES ▲

Frais d'émission de bon de cession		54,50 €
Commission de change (uniquement pour les opérations en devise)		0,05 % avec un minimum de 15,20 €
Frais	d'envoi de documents DHL	35 €
	d'intervention spécifique	50 €/opération
	d'envoi de documents recommandés	8 €
	d'envoi de documents Chronopost	18 €

ASSURANCES **ET PRÉVOYANCE**

ASSURANCES LIÉES À VOS MOYENS DE PAIEMENT

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Allianz IARD)	Détenus au Crédit Mutuel du Sud-Ouest (PréviSecur Pro)	36,50 €/an
	Détenus au Crédit Mutuel du Sud-Ouest ou dans un autre établissement bancaire en France (PréviSecur Plus Pro)	63 €/an

PRÉVOYANCE ET PROTECTION DU DIRIGEANT

PRÉVI Accident Pro (Suravenir)	À partir de 52 €/an
PRÉVI Homme Clé (Suravenir)	À partir de 43,78 €/an
Protection Juridique Pro/Agri (Protexia)	À partir de 189 €/an

■ À NOTER

Ces tarifs incluent la taxe d'assurance, qui reste susceptible d'évolution.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

GLOSSAIRE DES SERVICES
LIÉS À VOTRE COMPTE

LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT :

1° Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non de Caisse locale ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance-tout ou partie-des opérations sur le compte bancaire.

2° Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

3° Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client.

4° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

5° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

6° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

7° Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

8° Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

9° Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

10° Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

11° Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

12° Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Les glossaires des principaux termes avec les abréviations utilisées sur vos relevés de compte sont disponibles sur notre site Internet.

RÉSOUDRE UN LITIGE **ÉTAPE PAR ÉTAPE**

Si vous souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez contacter votre Caisse locale, par tout moyen.

À compter de l'envoi de votre réclamation et conformément à la réglementation en vigueur, nous nous engageons à en accuser réception dans un délai maximal de 10 jours ouvrables, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai. **Vous pouvez également vous adresser au Service Relations Clientèle** par courriel : relations.clientele@cmso.com ou encore par l'accès « Réclamations » sous l'onglet « Nous contacter » sur notre site Internet cmso.com ; par courrier au Crédit Mutuel du Sud-Ouest - 14 avenue Antoine Becquerel - 33608 Pessac Cedex ; par téléphone au 05 56 07 57 31, appels possibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

Suite à une réclamation formulée par oral ou messagerie instantanée, si vous estimez qu'il ne vous a pas été donné immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à la formaliser par un support écrit durable.

Si votre difficulté ou réclamation porte sur un contrat Suravenir Assurances (hors souscription) ou un sinistre, vous pouvez vous adresser à votre conseiller ou par courrier au Service Relations clientèle de Suravenir Assurances, 44931 Nantes Cedex 9 ou encore **par courriel** : relationsclientele@suravenir-assurances.fr.

Les réponses que nous formulerons par écrit pourront être au format papier ou électronique.

Vous pouvez saisir le Médiateur compétent si vous n'êtes pas satisfait de la réponse écrite apportée à votre réclamation, et en tout état de cause au terme du délai légal de traitement de la réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou service auprès duquel vous l'avez formulée (15 jours, pouvant être porté à 35 jours pour des raisons échappant à notre contrôle pour les services et comptes de paiement, 60 jours pour tout autre sujet).

- **Pour une difficulté de financement ou d'assurance crédit : le Médiateur du Crédit à l'adresse mediateurducredit.fr** ;
- **Pour votre épargne financière :** Le médiateur de l'Autorité des marchés financiers de préférence par formulaire électronique sur le site Internet de l'AMF https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2 ;
- **Pour l'exécution d'un contrat d'assurance** : Le Médiateur de l'Assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou en saisissant directement votre demande sur www.mediation-assurance.org ;

Vous pouvez lui soumettre gratuitement tout litige entrant dans le champ de sa compétence, tel que précisé dans la Charte de médiation le concernant.
La Charte de médiation du Crédit Mutuel du Sud-Ouest est disponible sur notre site cmso.com, sur le site lemediateur.creditmutuelarkea.fr et dans chaque Caisse locale de Crédit Mutuel du Sud-Ouest sur simple demande, et celle du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le site amf-france.org.

QUELS DÉLAIS DE TRAITEMENT ?
Votre demande concerne :
Votre compte de paiement (hors découvert et assurance) ? **Vos services de paiement (hors chèques) ?** Nous vous répondrons dans un délai maximal de 15 jours. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, ce délai pourrait être porté à 35 jours.
Un autre sujet ? Nous vous répondrons dans un délai maximal de 2 mois.
Un contrat Suravenir Assurances ou un sinistre ? Vous pouvez vous adresser tout d'abord à votre conseiller et par la suite par courrier au Service Clientèle de Suravenir Assurances : **Service Relations Clientèle - Suravenir Assurances - 44931 Nantes Cedex 9**.

Certains des produits ou services distribués par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest sont souscrits auprès des sociétés suivantes ou développés par elles :

SURAVENIR
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le Code des Assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9). Siège social : 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest.

SURAVENIR ASSURANCES
SA à Conseil d'Administration au capital entièrement libéré de 38 265 920 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9). Siège social : 2 rue Vasco de Gama, Saint-Herblain, 44931 Nantes Cedex 9. RCS Nantes 343 142 659. Code NAF : 6512 Z.

LA POSTE
SA au capital de 3 800 000 000 €. 356 000 000 RCS Paris. Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris avec laquelle la Banque a conclu un accord de partenariat.

FEDERAL FINANCE
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20747030 €. Siège social: 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon. Adresse postale: BP 97, 29802 Brest Cedex 9. Siren 318502747 RCS Brest. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS n°07001802. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. TVA : FR53318502747.

ALLIANZ IARD
Entreprise régie par le Code des Assurances. SA au capital de 991 967 200 €. Siège social : 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex. 542 110 291 RCS Nanterre.

PROTEXIA FRANCE
Exerçant sous la dénomination commerciale Allianz Protection Juridique. SA au capital de 1 895 248 €. Siège social : 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex. 382 276 624 RCS Nanterre.

ARKÉA FINANCEMENTS & SERVICES
SA Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 58 000 000 €. Siren 338 138 795 RCS Brest. Arkéa Financements & Services a reçu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en qualité de société de financement et établissement de paiement. Siège social : 335 rue Antoine de Saint-Exupéry, 29490 Guipavas.

Mastercard
Mastercard Europe SA au capital de 61 500€, 198/A Chaussée de Tervuren, 1410 Waterloo, Belgique, RPR 0448038446.

CB
GIE CB, 151 bis, rue Saint Honoré, 75001 Paris. RCS Paris 331 302 794.

VISA
Visa France, 21 boulevard de la Madeleine, 75038 Paris. RCS Paris 509 930 639.

GOOGLE
Google Ireland Limited, Gordon House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande.

Les glossaires des principaux termes avec les abréviations utilisées sur vos relevés de compte sont disponibles sur notre site Internet.

Crédit Mutuel du Sud-Ouest

au plus près de chacun

Crédits photos : Getty Images, I-Stock, Adobe Stock - Réf. 000 000 744 - Graphisme : studioentete.com.

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585.
10/2025

Crédit Mutuel ARKEA